



Formation par apprentissage
en 2 ans

CAP Grandes Cultures / Ruminants

Métiers de l'Agriculture

Code RNCP 40523 - Diplôme du Ministère de l'Agriculture
23/04/2025

Lieu d'apprentissage

Grandes Cultures : Exploitation
fortement mécanisée
Ruminants : Exploitation
agricole avec atelier élevage
ruminant

Objectifs

Grandes Cultures :

La formation prépare à réaliser les travaux en respectant les consignes, la sécurité et la durabilité, et à maintenir le bon fonctionnement des engins, matériels et bâtiments.

Elle permet également de fournir des informations utiles à la décision et à l'organisation du travail, tout en évaluant l'impact de ses actions sur l'agroécologie.

Ruminants :

La formation prépare à assurer la récolte, son stockage et la distribution des aliments, tout en réalisant les travaux en respectant les consignes, la sécurité et la durabilité, et à maintenir la fonctionnalité des engins, matériels et bâtiments.

Elle prépare aussi à gérer le pâturage, repérer les chaleurs et signes précurseurs de mise bas, effectuer la traite, et fournir des informations utiles à la décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail.

Contenu de la formation

Modules généraux :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social
- Modules professionnels

50 %

50 %

Modules professionnels :

- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage - **Ruminants**
- Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage - **Ruminants**
- Réaliser des travaux mécanisés des cultures - **Grandes Cultures**
- Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols - **Grandes Cultures**
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Formation en **alternance**, avec un calendrier adapté au secteur professionnel.

Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.

Poursuite d'études

- Mention Complémentaire (MC)
- Certificat de spécialité (CS)
- Brevet professionnel (BP)
- Bac professionnel Bac Pro (via une 2nde ou une 1^{ère})

48% de poursuite d'étude en 2024

Insertion professionnelle

- ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)
- Exploitation agricole
- CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)

52% vers la vie active en 2024

Rénumération

L'apprenti est **salaré** de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur.
L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective.

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Modalité d'évaluation

- **Tests de positionnement** et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible
- **Évaluation** par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.
- **Certification** par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par une Epreuve Terminale en juin de la dernière année.

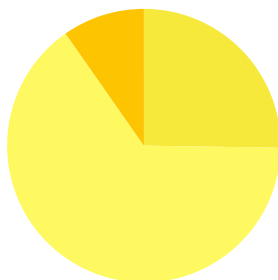
Prérequis

- L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir 15 ans dans l'année civile de début de formation.
- Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial.
- Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ».
- Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.

Accessibilité

- Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR.
- Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr

Durée de la formation



- Formation de 910h sur 2 ans
- **26** semaines en UFA sur 2 ans
- **67** semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans
- **10** semaines de congés payés sur 2 ans

**Taux de réussite sur
les 5 dernières
années : 98%**

UFA du Lycée Saint Clair - ufa.derval@cneap.fr

29 rue de Rennes - BP 13 44590 DERVAL

02 40 07 75 02

lyceesaintclair.fr

Actualisé le : 17/09/2026